



# Conseil économique et social

Distr. générale  
2 décembre 2021  
Français  
Original : anglais

---

## Commission de statistique

### Cinquante-troisième session

1<sup>er</sup>-4 mars 2022

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

### Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

## Ordre du jour provisoire et annotations

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
3. Questions soumises pour examen et décision :
  - a) Données et indicateurs relatifs au Programme de développement durable à l'horizon 2030 ;
  - b) Intendance des données ;
  - c) Méthodes de travail de la Commission de statistique ;
  - d) Développement des statistiques régionales ;
  - e) Recensements de la population et des logements ;
  - f) Enregistrement des faits d'état civil, statistiques de l'état civil et statistiques de l'apatridie ;
  - g) Statistiques des établissements humains ;
  - h) Statistiques genrées ;
  - i) Statistiques sanitaires ;
  - j) Statistiques de la criminalité et de la justice pénale ;
  - k) Statistiques de l'éducation ;
  - l) Comptabilité environnementale et économique ;
  - m) Statistiques des changements climatiques ;
  - n) Comptabilité nationale ;
  - o) Réseau de statisticiens économistes ;
  - p) Statistiques des entreprises et du commerce ;



- q) Statistiques des technologies de l'information et des communications ;
  - r) Programme de comparaison internationale ;
  - s) Statistiques agricoles et rurales ;
  - t) Statistiques du secteur informel ;
  - u) Mégadonnées ;
  - v) Classifications statistiques internationales ;
  - w) Données ouvertes ;
  - x) Intégration de l'information statistique et géospatiale ;
  - y) Statistiques de la gouvernance et de la paix et de la sécurité ;
4. Questions soumises pour information :
- a) Statistiques du vieillissement de la population et données ventilées par âge ;
  - b) Statistiques du handicap ;
  - c) Statistiques de l'énergie ;
  - d) Statistiques industrielles ;
  - e) Registres des entreprises ;
  - f) Statistiques des services ;
  - g) Statistiques des prix ;
  - h) Coordination des programmes statistiques ;
  - i) Suite donnée aux décisions de politique générale de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social.
5. Questions relatives au programme (Division de statistique).
6. Ordre du jour provisoire et dates de la cinquante-quatrième session de la Commission.
7. Rapport de la Commission sur les travaux de sa cinquante-troisième session.

## **Annotations**

### **1. Élection du Bureau**

Conformément à l'article 15 du Règlement intérieur des commissions techniques du Conseil économique et social et à la pratique antérieure, la Commission de statistique élit parmi les représentants et représentantes de ses membres, au début de la première séance de chacune de ses sessions ordinaires, un bureau constitué d'un(e) président(e), de trois vice-président(e)s et d'un(e) rapporteur(se).

Les membres du Bureau sont choisis sur la base du principe de la répartition géographique équitable, un membre originaire de chacune des régions représentées à la Commission étant élu au Bureau. Ils exercent leurs fonctions pendant deux ans, dans la mesure du possible : le Bureau est élu pour une période d'un an et ceux de ses membres qui continuent d'être des représentant(e)s auprès de la Commission seront réélus à la session suivante.

## 2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

Les questions inscrites à l'ordre du jour provisoire et la documentation correspondante ont été proposées par la Commission à sa cinquante-deuxième session, tenue virtuellement du 1<sup>er</sup> au 3 mars et le 5 mars 2021 (voir [E/2021/24](#)) et adoptées par le Conseil économique et social dans sa décision 2021/224. Le Bureau de la Commission a ensuite approuvé certaines modifications. La Commission est également saisie du programme de travail provisoire et du projet de calendrier des travaux de la session. Elle est invitée à les adopter, ainsi que l'ordre du jour de la cinquante-troisième session.

### Documentation

Ordre du jour provisoire et annotations ([E/CN.3/2022/1](#))

Note du Secrétariat sur le programme de travail provisoire et le projet de calendrier des travaux ([E/CN.3/2022/L.1](#))

## 3. Questions soumises pour examen et décision

### a) Données et indicateurs relatifs au Programme de développement durable à l'horizon 2030

La Commission sera saisie du rapport du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable qui traite des travaux menés pour mettre en œuvre le cadre mondial d'indicateurs relatifs aux objectifs et aux cibles du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Dans le rapport, le Groupe d'experts décrit les activités menées en 2021 en application de la décision 52/101 de la Commission de statistique, notamment : a) un examen de la méthodologie du cadre d'indicateurs et la mise à jour de la classification par catégories ; b) les travaux sur la ventilation des données ; c) l'amélioration des indicateurs ; d) l'amélioration de la circulation et de la communication à l'échelle mondiale des données concernant les objectifs de développement durable ; e) les travaux menés par les trois groupes de travail : le Groupe de travail sur la méthode de mesure de l'appui au développement, le Groupe de travail sur l'échange de données et de métadonnées statistiques et le Groupe de travail sur l'information géospatiale.

La Commission sera également saisie des documents de référence suivants : a) le rapport du Groupe de travail sur la méthode de mesure de l'appui au développement rendant compte des travaux du Groupe de travail et de sa proposition concernant les indicateurs relatifs à la cible 17.3 associée aux objectifs de développement durable ; b) le plan d'étapes pour l'information géospatiale au service des objectifs de développement durable ; c) des directives pratiques relatives à l'estimation sur petits domaines dans le cadre des objectifs de développement durable.

La Commission est invitée à prendre, entre autres, les décisions suivantes : a) approuver l'amélioration apportée aux indicateurs durant l'année écoulée ; b) adopter le programme de travail du Groupe d'experts pour 2022 ; c) adopter le plan d'étapes pour l'information géospatiale au service des objectifs de développement durable ; d) adopter le nouvel indicateur 17.3.1 relatif aux objectifs de développement durable et demander que l'Organisation de coopération et de développement économiques et la CNUCED en soient coresponsables.

La Commission sera en outre saisie du rapport du Secrétaire général sur l'action menée par la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat, en coopération avec d'autres entités du système des Nations Unies, pour appuyer la réalisation du Programme 2030. Le rapport fournit une description du travail de préparation du rapport annuel du Secrétaire général sur l'état

d'avancement de la réalisation des objectifs de développement durable (E/2021/58) ; du travail de mise à jour de la Base de données mondiale relative aux indicateurs de suivi des objectifs de développement durable ; du lancement de la Plateforme mondiale relative aux indicateurs de suivi des objectifs de développement durable.

Le Secrétaire général y présente également des mises à jour sur les sujets suivants : a) l'initiative Data For Now, lancée conjointement par l'ONU, le Partenariat mondial pour les données du développement durable, la Banque mondiale et le Réseau des solutions pour le développement durable ; b) le projet de la Division de statistique, financé par le Ministère des affaires étrangères, du Commonwealth et du développement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, qui vise à aider les pays à suivre la réalisation des objectifs de développement durable ; c) l'initiative collaborative sur l'utilisation de données administratives à des fins statistiques ; d) les travaux relatifs au Système d'information centralisé à l'appui des objectifs de développement durable ; e) le Réseau mondial d'établissements de formation statistique ; f) le Réseau mondial des responsables des données et des statisticiens ; e) les travaux du Groupe de travail intersecrétariats sur les enquêtes auprès des ménages. La Commission est invitée à prendre note des travaux accomplis par la Division de statistique en coopération avec les organismes des Nations Unies et du projet de programme de travail de la Division, et à faire des observations sur les sujets susmentionnés.

La Commission sera saisie du rapport du Groupe de haut niveau pour le partenariat, la coordination et le renforcement des capacités dans le domaine des statistiques relatives au Programme de développement durable à l'horizon 2030, qui fait la synthèse des activités récentes, notamment : a) les points forts du troisième Forum mondial des Nations Unies sur les données, tenu à Berne, du 3 au 6 octobre 2021, et le texte de la déclaration finale qu'il a adoptée, intitulée « Pacte de Berne sur les données au service de la décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable » ; b) le lancement par la Banque mondiale de la Global Data Facility (mécanisme destiné à faciliter l'établissement des données) et celui de la Plateforme d'échange d'informations du Réseau de Berne sur le financement des données au service du développement, et les rôles connexes du Groupe de haut niveau ; c) l'enquête mondiale en ligne réalisée par la Division de statistique, le Groupe de gestion des données sur le développement de la Banque mondiale et le Partenariat statistique au service du développement au XXI<sup>e</sup> siècle, en coordination avec les cinq commissions régionales de l'ONU, en vue de suivre l'impact de la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) sur les organismes nationaux de statistique, et la mise en œuvre du Plan d'action mondial du Cap concernant les données du développement durable ; d) les plans pour les prochains forums mondiaux des Nations Unies sur les données, qui se tiendront à Hangzhou (Chine), en avril 2023, et à Medellín (Colombie), en novembre 2024.

La Commission est invitée à prendre, entre autres, les décisions suivantes : a) examiner et approuver le projet de programme de travail du Groupe de haut niveau pour 2022 ; b) approuver les propositions de modification du mandat ; c) approuver le Pacte de Berne sur les données ; d) examiner les résultats de l'enquête visant à suivre l'impact de la COVID-19 sur les organismes nationaux de statistique et la mise en œuvre du Plan d'action mondial du Cap ; e) approuver le calendrier et le processus d'examen et de révision du Plan d'action mondial du Cap.

### **Documentation**

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable (E/CN.3/2022/2)

Rapport du Secrétaire général sur les travaux consacrés à l'examen des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable ([E/CN.3/2022/3](#))

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe de haut niveau pour le partenariat, la coordination et le renforcement des capacités dans le domaine des statistiques relatives au Programme de développement durable à l'horizon 2030 ([E/CN.3/2022/4](#))

**b) Intendance des données**

La Commission sera saisie du rapport du Groupe de travail sur l'intendance des données, qui comprend un résumé des activités menées récemment par le Groupe de travail, notamment un aperçu des cinq axes de travail et du plan de travail pour 2022, ainsi que les premières suggestions concernant la voie à suivre pour les organismes nationaux de statistique qui souhaitent renforcer leur rôle d'intendant des données dans les systèmes statistiques et les systèmes de données de leur pays.

La Commission est invitée à prendre, entre autres, les décisions suivantes : a) faire part de ses vues sur la portée de l'intendance des données ; b) faire part de ses vues concernant l'avancement des travaux sur les cinq axes de travail définis dans le cadre du Groupe de travail ; c) examiner et approuver le projet de programme de travail pour 2022.

**Documentation**

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe de travail sur l'intendance des données ([E/CN.3/2022/5](#))

**c) Méthodes de travail de la Commission de statistique**

La Commission sera saisie du rapport du Bureau sur les méthodes de travail de la Commission. Dans le rapport, le Bureau réévalue le mandat et examine d'autres initiatives qu'il a menées durant la période intersessions, en 2021-2022. En outre, il étudie les enseignements tirés de la tenue virtuelle de la cinquante-deuxième session et fait le point sur d'autres initiatives, notamment l'intégration des questions de genre dans l'ensemble des travaux de la Commission. Il donne des informations sur l'examen préliminaire de la catégorisation des travaux normatifs de la Commission, prend en considération tous les travaux normatifs existants qui ont été adoptés, avalisés ou convenus par la Commission durant la période de 2008 à 2021 et présente les étapes qui ont conduit à l'élaboration des documents et aux processus d'adoption. La Commission sera également saisie de deux documents d'information : le mandat révisé et une analyse point par point de l'examen préliminaire. Elle est invitée à examiner les révisions apportées au mandat, l'examen préliminaire et d'autres initiatives entreprises par le Bureau.

**Documentation**

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Bureau sur les méthodes de travail de la Commission de statistique : révision du mandat et examen des autres initiatives menées par le Bureau durant la période intersessions ([E/CN.3/2022/6](#))

**d) Développement des statistiques régionales**

La Commission sera saisie du rapport de la Commission économique pour l'Europe (CEE) sur le développement des statistiques régionales. Y sont notamment présentées les principales activités statistiques engagées dans la région de la CEE qui peuvent intéresser la communauté statistique mondiale ; les travaux entrepris par la Conférence des statisticiens européens sur des thèmes nouveaux en matière de

statistique, notamment sur la mesure de la valeur de la statistique officielle et la définition des valeurs fondamentales de la statistique officielle, la mesure de la pauvreté et de l'exclusion sociale, et les nouvelles formes d'emploi ; les activités menées pour aider les États membres à faire face aux problèmes causés par la pandémie de COVID-19 ; les principales réalisations du Groupe de haut niveau de la CEE sur la modernisation de la statistique officielle. Y sont également présentés les progrès réalisés au niveau régional dans les travaux statistiques pour tenir compte des objectifs de développement arrêtés au niveau international, tels que les objectifs de développement durable, des changements climatiques et des événements dangereux, et des catastrophes. La Commission est invitée à formuler des observations sur les travaux entrepris dans la région de la CEE et à recenser les synergies et les possibilités d'échange de données d'expérience entre les régions.

### **Documentation**

Note du Secrétaire général transmettant le rapport de la Commission économique pour l'Europe sur le développement des statistiques régionales ([E/CN.3/2022/7](#))

#### **e) Recensements de la population et des logements**

La Commission sera saisie du rapport du Secrétaire général sur l'exécution du Programme mondial de recensements de la population et des logements de 2020. Le rapport s'inscrit dans le prolongement de l'exécution du Programme, telle qu'elle a été présentée à la Commission à sa cinquante et unième session, et des résultats de l'enquête et du tableau de bord des recensements lancés par la Division de statistique, prouvant l'incidence négative de la pandémie de COVID-19 sur les recensements dans le monde. Dans le rapport, le Secrétaire général donne des précisions sur l'interprétation des Principes fondamentaux de la statistique officielle en ce qui concerne la création de registres statistiques nationaux de la population sur la base des données issues des recensements de la population et des logements.

La Commission est invitée à prendre, entre autres, les décisions suivantes : a) prendre note de l'état d'avancement de l'exécution du Programme mondial de recensements de la population et des logements de 2020 ; b) inviter instamment les États Membres à procéder à un recensement de la population et des logements ou à produire des statistiques portant sur de petits domaines dans le cadre de la série de recensements de la population et des logements de 2020 (2015-2024) ; c) approuver la création de registres statistiques nationaux de la population sur la base des données issues des recensements, à des fins statistiques exclusivement et dans les limites du cadre législatif, en interdisant leur utilisation à toute autre fin ; d) demander à la Division de continuer de suivre les recensements de la population et des logements dans le monde entier et de faire rapport à la Commission.

### **Documentation**

Rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre du Programme mondial de recensements de la population et des logements de 2020 ([E/CN.3/2022/8](#))

#### **f) Enregistrement des faits d'état civil, statistiques de l'état civil et statistiques de l'apatridie**

La Commission sera saisie du rapport du Secrétaire général intitulé « Mise en œuvre du Programme des Nations Unies relatif à l'identité juridique : enregistrement des faits d'état civil et statistiques de l'état civil ». Le rapport donne des détails sur l'incidence de la pandémie de COVID-19 sur la mise en œuvre du Programme des Nations Unies relatif à l'identité juridique, en particulier sur la déclaration et l'enregistrement des décès, et sur la production de statistiques de l'état civil exactes

et fiables. Il donne également un aperçu des initiatives menées conjointement par le Département des affaires économiques et sociales et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) relatives à l'estimation du surcroît de décès et aux travaux du Groupe technique consultatif pour l'estimation de la mortalité due à la COVID-19 et fait le point des activités menées par l'équipe spéciale du Programme des Nations Unies relatif à l'identité juridique. La Commission est appelée à prendre les mesures qui figurent à la fin du rapport, notamment à : a) prendre note de l'incidence négative de la pandémie de COVID-19 sur l'enregistrement des faits d'état civil et de l'impact sur la production de statistiques de l'état civil fiables, principalement les statistiques de mortalité générale et les statistiques de mortalité par cause de décès ; b) prendre note des initiatives et des activités menées par le Groupe technique consultatif ; c) renouveler l'appel qu'elle a lancée à tous les pays pour qu'ils mettent en œuvre à titre prioritaire le Programme des Nations Unies relatif à l'identité juridique, qui constitue la stratégie globale en matière d'enregistrement des faits d'état civil, de statistiques de l'état civil et de gestion de l'identité ; d) demander à la Division de continuer à suivre l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil ainsi que la mise en œuvre du Programme des Nations Unies relatif à l'identité juridique et de faire rapport à la Commission à ce sujet.

La Commission sera également saisie du rapport du Groupe d'experts en statistiques sur les réfugiés, les déplacés et les apatrides. À la suite d'une description détaillée de l'ampleur de la tâche et de la nécessité d'élaborer des recommandations internationales concernant les statistiques de l'apatridie, le rapport présente notamment les progrès réalisés à ce jour par le Groupe d'experts ainsi que les problèmes particuliers recensés concernant les définitions, les sources de données et la coordination, et trace les grandes lignes d'un projet de cadre statistique relatif aux statistiques de l'apatridie. Les prochaines mesures à prendre sont également présentées dans le rapport.

La Commission est invitée à : a) faire part de ses vues sur le projet de cadre statistique général, notamment les définitions et les classifications de la population dans le cadre du projet de recommandations internationales ; b) fournir des orientations sur les plans et les priorités du sous-groupe sur les apatrides du Groupe d'experts, en particulier concernant la poursuite de l'élaboration des recommandations internationales.

### **Documentation**

Rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre du Programme des Nations Unies relatif à l'identité juridique : enregistrement des faits d'état civil et statistiques de l'état civil ([E/CN.3/2022/9](#))

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe d'experts en statistiques sur les réfugiés, les déplacés et les apatrides sur les statistiques de l'apatridie ([E/CN.3/2022/10](#))

### **g) Statistiques des établissements humains**

La Commission sera saisie du rapport du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) sur les statistiques des établissements humains. Dans le rapport, ONU-Habitat souligne les progrès qu'il a réalisés, en collaboration avec ses partenaires, dans le domaine de la production de statistiques sur les établissements humains et concernant les méthodes y relatives, ainsi que dans les domaines de la collecte et de la communication régulières de données urbaines pour une série d'indicateurs choisis sur les établissements humains. Il donne également des informations sur les progrès réalisés dans l'application des recommandations antérieures concernant l'amélioration du suivi mondial des

indicateurs relatifs aux établissements humains et de la communication de l'information y relative.

La Commission est invitée à : a) prendre note de ce qui a été accompli et approuver les activités d'ONU-Habitat prévues pour les quatre prochaines années en matière de statistiques des établissements humains, notamment les travaux en cours suivants : le renforcement des capacités régionales, le cadre mondial d'observation des villes, le cadre du Nouveau Programme pour les villes, la méthode de l'échantillon national de villes, les observatoires urbains, l'analyse spatiale et la délimitation des quartiers de taudis des autres quartiers urbains ; b) prendre note des progrès réalisés dans le lancement de la définition mondiale de urbain/ville et du plan de développement des capacités à la suite de son approbation en 2020 ; c) approuver le cadre mondial d'observation des villes et la poursuite de sa mise en œuvre dans le cadre d'une stratégie mondiale pour les villes harmonisée à l'échelle du système des Nations Unies.

### **Documentation**

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Programme des Nations Unies pour les établissements humains sur les statistiques des établissements humains ([E/CN.3/2022/11](#))

#### **h) Statistiques genrées**

La Commission sera saisie du rapport du Secrétaire général sur les statistiques genrées, qui récapitule les activités menées récemment, dans le cadre du Programme mondial de statistiques genrées, par la Division de statistique et le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des statistiques genrées pour renforcer les statistiques genrées afin de faciliter les progrès en matière d'égalité des genres et le suivi de la réalisation des objectifs de développement durable. En particulier, le rapport fait le point sur l'élaboration de directives, en collaboration avec un groupe d'experts en la matière et conformément à la demande formulée par la Commission dans sa décision 48/109 (voir [E/2017/24](#)) et sa décision 51/115 (voir [E/2020/24](#)), en vue d'améliorer la production de données sur le budget-temps, dans le cadre de laquelle ont été présentés un instrument de collecte de données sur le budget-temps harmonisé de façon à définir un certain nombre d'exigences minimales, des considérations dans le domaine de la qualité pour les enquêtes sur le budget-temps et des possibilités de modernisation de la production de données sur le budget-temps. Le rapport contient également des informations sur les recommandations issues du huitième Forum mondial sur les statistiques genrées et les conclusions issues des réunions tenues récemment par le Groupe d'experts, notamment la liste révisée des principaux indicateurs de l'égalité des sexes. La Commission est invitée à examiner et à approuver les solutions recensées à ce jour pour produire plus économiquement des données sur le budget-temps. Elle est également invitée à faire part de ses vues concernant les travaux en cours sur les statistiques genrées et les domaines d'activité prioritaires futurs.

### **Documentation**

Rapport du Secrétaire général sur les statistiques genrées ([E/CN.3/2022/12](#))

#### **i) Statistiques sanitaires**

La Commission sera saisie du rapport de l'Organisation mondiale de la Santé sur les statistiques sanitaires. Dans le rapport, l'OMS passe en revue les travaux réalisés par sa nouvelle Division Données, analyses et résultologie, notamment la création du Centre des systèmes d'information géographique pour la santé, de l'unité Systèmes

d'information sanitaire et de l'unité Équité et santé, et donne des informations sur l'élaboration d'une nouvelle enquête modulaire sur la santé dans le monde, la révision et la mise à jour de l'indice composite de couverture sanitaire universelle, la stratégie relative aux systèmes d'information sanitaire de routine et le nouveau Centre mondial de données sanitaires.

Elle y souligne en outre le travail novateur réalisé en collaboration avec le Département des affaires économiques et sociales sur la modélisation des estimations du surcroît de décès lié à la COVID-19 pour chaque État membre, ventilé par sexe et par âge. Elle donne également des informations sur la déclaration issue du Sommet sur la gouvernance des données sanitaires et les principes de partage des données, et fait référence à l'intention de créer une nouvelle conférence internationale sur les statistiques sanitaires. Elle fait part de sa gratitude au Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques sanitaires pour ses travaux.

La Commission est invitée à faire part de ses vues sur les activités susmentionnées et à y souscrire. Dans la perspective de la convocation de la nouvelle conférence internationale prévue en 2023, l'OMS demande à la Commission de dissoudre le Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques sanitaires, tout en exprimant sa reconnaissance pour les travaux qu'il a accomplis jusqu'à présent.

### **Documentation**

Note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Organisation mondiale de la Santé sur les statistiques sanitaires : renforcement des systèmes statistiques permettant de suivre les objectifs de développement durable liés à la santé ([E/CN.3/2022/13](#))

### **j) Statistiques de la criminalité et de la justice pénale**

La Commission sera saisie du rapport élaboré conjointement par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) et l'Institut national de statistique et de géographie du Mexique (INEGI) sur les statistiques de la criminalité et de la justice pénale. Le rapport passe en revue les activités menées et le travail accompli depuis 2019, notamment les nouveaux outils méthodologiques élaborés ces dernières années, tels que le nouveau cadre conceptuel de mesure statistique des flux financiers illicites (CNUCED et ONUDC), l'initiative commune sur la standardisation des modules d'enquête relatifs à l'objectif de développement durable n° 16 (Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et ONUDC) et le cadre statistique sur les meurtres de femmes et de filles fondés sur le genre [ONUDC et Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes)]. On y trouve en outre une description des difficultés existantes et des activités qu'il faudra entreprendre au niveau international.

La Commission est invitée à examiner et à approuver les nouveaux outils méthodologiques, à formuler des observations sur les activités menées et sur les difficultés rencontrées et à donner des conseils sur les activités qu'il est prévu de mener dans le cadre de la troisième phase de la mise en œuvre de la feuille de route visant à améliorer la qualité et la disponibilité des statistiques de la criminalité et de la justice pénale aux niveaux national, régional et international.

### **Documentation**

Note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et de l'Institut national de statistique et de géographie du Mexique sur les statistiques de la criminalité et de la justice pénale ([E/CN.3/2022/14](#))

**k) Statistiques de l'éducation**

La Commission sera saisie du rapport de l'Institut de statistique de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) sur les statistiques de l'éducation. Dans le rapport, l'Institut fait état de la création de valeurs de référence nationales concernant certains indicateurs des objectifs de développement durable pour 2025 et 2030. En particulier, il donne des informations générales sur l'objectif principal et les mesures qu'il a prises pour encourager les pays à soumettre des cibles qui représenteraient leurs propres contributions à l'effort mondial fait pour atteindre l'objectif 4 d'ici à 2030. La Commission est invitée à : a) approuver les travaux menés par l'Institut et l'équipe du *Rapport mondial de suivi sur l'éducation*, et l'invitation qui y est faite aux pays de soumettre des points de référence nationaux pour certains indicateurs de l'objectif 4 ; b) prendre note des possibilités offertes par la stratégie relative aux points de référence en ce qui concerne le recensement des lacunes en matière de données et encourager les États Membres à recueillir des statistiques de l'éducation pertinentes ; c) prendre note des possibilités offertes par la stratégie relative aux points de référence pour promouvoir la coopération statistique interrégionale et intrarégionale en matière d'éducation ; d) appuyer les mécanismes de mise à jour et de révision proposés par l'UNESCO afin que les points de référence restent pertinents, et faire rapport à la Commission à cet égard en 2024.

**Documentation**

Note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Institut de statistique de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture sur les statistiques de l'éducation ([E/CN.3/2022/15](#))

**l) Comptabilité environnementale et économique**

La Commission sera saisie du rapport du Comité d'experts de la comptabilité environnementale et économique. Dans le rapport, le Comité d'experts énumère les progrès réalisés et présente son programme de travail pour la période 2022-2025 suivant ses cinq axes de travail : coordination et communication ; travaux méthodologiques relatifs aux cadres normatifs et autres activités de recherche ; constitution de bases de données ; mise en œuvre et renforcement des capacités statistiques ; Système de comptabilité environnementale et économique (SCEE) et comptabilité des entreprises.

La Commission est invitée à faire part de ses vues sur les progrès réalisés par le Comité d'experts et le projet de programme de travail, en particulier sur : a) la stratégie mondiale de mise en œuvre du cadre du SCEE pour les écosystèmes ; b) le projet de version finale des directives biophysiques qui visent à appuyer la compilation des comptes écosystémiques dans les pays ; c) la participation des organismes nationaux de statistique au cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 et l'élaboration du cadre de suivi dans la perspective de la quinzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique ; d) les progrès réalisés dans la finalisation du Cadre statistique de mesure de la durabilité du tourisme.

**Documentation**

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Comité d'experts de la comptabilité environnementale et économique ([E/CN.3/2022/16](#))

**m) Statistiques des changements climatiques**

La Commission sera saisie du rapport du Secrétaire général sur les statistiques des changements climatiques. Le rapport a été élaboré par la Division de statistique, en collaboration avec le secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Il fait le point des travaux menés par la Division dans le domaine des statistiques des changements climatiques, en particulier de l'élaboration d'un ensemble mondial de statistiques et d'indicateurs des changements climatiques, comme l'a demandé la Commission à ses quarante-septième et quarante-neuvième sessions. Le rapport contient la version finale du projet relatif à l'ensemble mondial de statistiques des changements climatiques, qui fournit un cadre statistique complet assorti de statistiques, d'indicateurs et de métadonnées conçu pour aider les pays à élaborer leurs propres ensembles de statistiques et d'indicateurs des changements climatiques en fonction de leurs propres préoccupations, priorités et ressources. Il contient également des informations sur le processus d'élaboration de l'ensemble mondial de statistiques, qui a nécessité une vaste consultation mondiale. Les résultats de la consultation ont été examinés à la huitième réunion du Groupe d'experts des statistiques de l'environnement, à l'issue de laquelle il a été recommandé que l'ensemble mondial soit soumis à la Commission à sa cinquante-troisième session pour adoption. Le rapport comprend un plan de travail élaboré par la Division, qui donne un aperçu de la voie à suivre pour la mise en œuvre de l'ensemble mondial.

La Commission est invitée à examiner et à adopter l'ensemble mondial comme cadre pour les statistiques et les indicateurs des changements climatiques et à encourager sa mise en œuvre dans les pays, ainsi qu'à faire part de ses vues sur le plan de travail.

**Documentation**

Rapport du Secrétaire général sur les statistiques des changements climatiques ([E/CN.3/2022/17](#))

**n) Comptabilité nationale**

La Commission sera saisie du rapport du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale. Dans le rapport, le Groupe de travail rend compte des progrès réalisés concernant les trois éléments du programme de travail relatifs à la mise à jour du Système de comptabilité nationale (SCN) 2008, à savoir l'élaboration de notes d'orientation sur les questions de recherche répertoriées pour la mise à jour du SCN 2008 ; l'initiative de sensibilisation visant à informer les statisticiens et les utilisateurs des comptes nationaux du processus de mise à jour et à recueillir leurs avis ; la coordination de la mise à jour du SCN 2008 avec la mise à jour d'autres normes statistiques économiques, notamment la balance des paiements, les classifications et les statistiques du commerce international. Le rapport contient également le programme de travail du Groupe de travail et des commissions régionales et une mise à jour sur l'étendue de l'application du SCN et le respect de son calendrier de mise en œuvre au niveau national. La Commission est invitée à faire part de ses vues et à formuler des recommandations sur les éléments du programme de travail relatifs à la mise à jour du SCN 2008 et sur le programme de travail du Groupe de travail.

**Documentation**

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale ([E/CN.3/2022/18](#))

**o) Réseau de statisticiens économistes**

La Commission sera saisie du premier rapport du Réseau de statisticiens économistes. Le rapport présente le projet de mandat, de structure de gouvernance et de modalités de travail et de communication de l'information figurant dans le mandat du Réseau. Il donne également des informations sur les activités et les produits du projet de programme de travail du Réseau, qui s'appuie sur les recommandations approuvées par le Groupe des Amis de la présidence sur les statistiques économiques pour assouplir le système de statistiques économiques et le rendre plus réactif en s'appuyant sur quatre axes de travail thématiques : a) la mise en réseau (collaboration et consultation des utilisateurs) ; b) la transformation et la remise en question du système (infrastructure et opérations statistiques, et solutions de gestion des données) ; c) la performance (dispositions institutionnelles et gouvernance) ; d) l'expérimentation, l'intégration et la documentation (cadre et méthodes statistiques). En outre, le rapport contient des détails sur les « sprints » proposés pour 2022 (un sprint est un mécanisme opérationnel de courte durée adopté par les équipes spéciales du Réseau pour réaliser une série de travaux et de produits d'une quantité déterminée pour les axes de travail thématiques de son programme de travail). La Commission est invitée à faire sien le mandat du Réseau, à faire part de ses vues sur l'action menée par le Réseau ainsi que sur les progrès réalisés dans le cadre de ses « sprints » et à faire siens les projets d'activités et de résultats figurant dans le programme de travail pour 2022.

**Documentation**

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Réseau de statisticiens économistes ([E/CN.3/2022/19](#))

**p) Statistiques des entreprises et du commerce**

La Commission sera saisie du rapport du Comité d'experts chargé des statistiques relatives aux entreprises et au commerce. Dans le rapport, le Comité d'experts présente le mandat et le programme de travail de l'équipe spéciale sur les statistiques du commerce international créée récemment et les progrès accomplis durant l'année écoulée par l'équipe spéciale sur la mondialisation et la dématérialisation, l'équipe spéciale sur le bien-être et la durabilité, l'équipe spéciale sur la dynamique et la démographie des entreprises et l'entrepreneuriat, l'équipe spéciale sur les registres exhaustifs d'entreprises et l'équipe spéciale sur le renforcement des capacités (en ne laissant personne de côté) pour les registres statistiques des entreprises. Il y présente également une nouvelle stratégie relative aux statistiques des entreprises et du commerce, qui s'appuie sur sa vision stratégique des statistiques des entreprises et du commerce et est axée sur les principaux domaines prioritaires.

La Commission est invitée à faire part de ses vues sur : a) la révision de la vision stratégique des statistiques des entreprises et du commerce afin de renforcer l'intégration horizontale (entre les domaines statistiques) et l'intégration verticale (entre les sources de données et les macrocadres) des statistiques des entreprises et du commerce et de se concentrer sur de nouveaux sujets ; b) les progrès réalisés par l'équipe spéciale sur les statistiques du commerce international et le projet de processus de révision et le programme de recherche relatifs à la révision des manuels des statistiques du commerce international ; c) le manuel sur l'ensemble mondial des principaux indicateurs relatifs aux entreprises et au commerce ; d) le manuel sur le modèle de maturité des registres statistiques des entreprises ; e) la mise en place d'une évaluation mondiale de l'état de la mise en œuvre des registres statistiques des entreprises dans les pays ; f) l'initiative visant à améliorer la disponibilité d'un identifiant unique dans les sources de données administratives des pays et le lien avec un identifiant mondial unique.

**Documentation**

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Comité d'experts chargé des statistiques relatives aux entreprises et au commerce ([E/CN.3/2022/20](#))

**q) Statistiques des technologies de l'information et des communications**

La Commission sera saisie du rapport du Partenariat sur les statistiques relatives aux technologies de l'information et de la communication au service du développement. Dans le rapport, le Partenariat donne un aperçu des travaux qu'il a menés récemment, notamment la révision des directives méthodologiques et une mise à jour de la liste des principaux indicateurs relatifs aux technologies de l'information et des communications, ainsi qu'une évaluation de l'incidence de la pandémie de COVID-19 sur la production de statistiques des technologies de l'information et des communications. La Commission est invitée à faire sienne la liste révisée des principaux indicateurs ; à souligner la nécessité d'appliquer les directives révisées afin d'améliorer la disponibilité et la qualité des indicateurs relatifs aux technologies de l'information et des communications et de mieux évaluer l'état de préparation au numérique ; à demander un renforcement de l'appui au développement des capacités pour la production d'indicateurs relatifs aux technologies de l'information et des communications en s'appuyant sur les moyens de formation élaborés par le Partenariat.

**Documentation**

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Partenariat sur les statistiques relatives aux technologies de l'information et de la communication au service du développement ([E/CN.3/2022/21](#))

**r) Programme de comparaison internationale**

La Commission sera saisie du rapport de la Banque mondiale sur le Programme de comparaison internationale. Dans le rapport, la Banque mondiale passe en revue les activités qui ont été menées en 2021 aux niveaux mondial, régional et national dans le cadre du cycle de comparaison de 2021 du Programme. Elle y décrit les initiatives menées à cette fin pour ce qui est de la gouvernance, du renforcement des capacités, de la recherche, de la diffusion des connaissances et de la sensibilisation. La Commission est invitée à prendre note de la publication de l'ouvrage de sensibilisation intitulé *Purchasing Power Parities for Policymaking: A Visual Guide to Using Data from the International Comparison Programme*, et de deux guides méthodologiques à l'intention des pays sur l'intégration de l'indice des prix à la consommation et du Programme de comparaison internationale et sur la production de parités de pouvoir d'achat infranationales. Elle est également invitée à encourager les parties prenantes du Programme à participer en temps utile au cycle de 2021 du Programme, qui produira un ensemble de données mondiales cruciales qui aideront les décideurs à comprendre l'incidence de la pandémie de COVID-19 sur l'économie mondiale et le bien-être matériel, et à continuer d'intégrer le Programme dans leurs programmes de travail statistiques.

**Documentation**

Note du Secrétaire général transmettant le rapport de la Banque mondiale sur le Programme de comparaison internationale ([E/CN.3/2022/22](#))

**s) Statistiques agricoles et rurales**

La Commission sera saisie du rapport de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) sur les tendances récentes relatives aux statistiques agricoles et rurales. Dans le rapport, la FAO fait le point des mesures prises et de l'action menée dans le domaine des statistiques agricoles et rurales depuis la publication de son précédent rapport (E/CN.3/2020/13). Dans le rapport qu'elle présentera, la FAO donne des informations sur les faits les plus récents intervenus dans l'application de sa stratégie de modernisation des statistiques, en particulier sur son nouveau projet de système de gouvernance des données et des statistiques, qui est assorti d'un cadre intégré d'assurance de la qualité et d'un mécanisme de coordination pour la production et la diffusion de mégadonnées, de données géospatiales et de statistiques, et dans la mise en œuvre des principaux programmes de développement des capacités dans les domaines de la sécurité alimentaire et des statistiques agricoles et rurales ainsi qu'à l'appui des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable sous sa responsabilité. Elle donne également des informations sur les principales réalisations obtenues dans les axes de travail du Comité d'experts des Nations Unies chargé des statistiques sur la sécurité alimentaire, l'agriculture et les zones rurales et résume les recommandations émanant des réunions biennales de ses commissions régionales sur les statistiques agricoles. La Commission est invitée à faire part de ses vues et à formuler des recommandations sur des éléments du programme de travail statistique de la FAO.

**Documentation**

Note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture sur les tendances récentes relatives aux statistiques agricoles et rurales (E/CN.3/2022/23)

**t) Statistiques du secteur informel**

La Commission sera saisie du rapport de l'Organisation internationale du Travail (OIT) sur les statistiques du secteur informel. Dans le rapport, l'OIT fait une brève description de la création d'un groupe de travail de l'OIT, en application d'un consensus obtenu lors de la vingtième Conférence internationale des statisticiens du travail, tenue en 2018, afin de réviser les normes statistiques définissant le secteur non structuré de l'économie et l'emploi informel ; rend compte des progrès accomplis par le groupe de travail pour reconnaître que les activités productives informelles comprennent potentiellement toutes les activités exercées par des personnes et des unités économiques dans le cadre du domaine de la production générale du SCN, alignant ainsi les normes sur la notion de travail. En outre, y sont proposées des améliorations destinées à clarifier les diverses notions statistiques de l'emploi informel et à accroître la couverture globale et l'harmonisation. Les nouvelles normes seront examinées lors d'une réunion tripartite d'experts qui sera convoquée en 2023 et seront ensuite présentées et débattues lors de la vingt et unième Conférence internationale, qui se tiendra en octobre 2023. La Commission est invitée à faire part de ses vues et à formuler des recommandations sur les éléments du programme de travail relatifs à la mise à jour des directives sur les statistiques du secteur informel.

**Documentation**

Note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Organisation internationale du Travail sur les statistiques du secteur informel (E/CN.3/2022/24)

**u) Mégadonnées**

La Commission sera saisie du rapport du Comité d'experts sur l'utilisation des mégadonnées et de la science des données en statistique officielle. Dans le rapport, le Comité d'experts récapitule les activités qu'il a menées et invite la Commission à faire part de ses vues sur le projet d'orientation future des travaux du Comité. Il souhaite intégrer l'utilisation des mégadonnées et de la science des données dans les programmes de travail des organismes nationaux de statistique en renforçant la collaboration entre ses équipes spéciales et les groupes d'experts thématiques créés par la Commission. Dans le même temps, il entend favoriser l'adoption d'une stratégie souple en matière de préparation et d'obtention de résultats et de diffusion et de communication de données expérimentales en intégrant régulièrement des formations sur les mégadonnées et la science des données dans les programmes de formation des organismes nationaux de statistique et en maintenant une plateforme de communication active entre la communauté de la statistique officielle au sens large et lui-même. Au nombre des prochaines étapes, il conviendra de définir les priorités des nouvelles activités sur la base de considérations en matière de politiques ; de créer un forum de dirigeants des centres de la science des données et des centres régionaux pour les mégadonnées ; d'élaborer une meilleure stratégie de collaboration avec le secteur privé ; de renforcer la collaboration avec la communauté géospatiale. L'orientation future du renforcement des capacités dans les domaines des mégadonnées et de la science des données consiste, entre autres, à donner aux centres régionaux pour les mégadonnées les moyens de devenir des points de formation, de mise en œuvre de projets, de conseil, de coordination et de sensibilisation pour les organismes nationaux de statistique de la région, et à élargir le programme international de mentorat en science des données de manière à tirer parti des compétences de tous les membres du Comité d'experts.

**Documentation**

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Comité d'experts sur l'utilisation des mégadonnées et de la science des données en statistique officielle ([E/CN.3/2022/25](#))

**v) Classifications statistiques internationales**

La Commission sera saisie du rapport du Comité d'experts en classifications statistiques internationales. Dans le rapport, le Comité d'experts présente les travaux relatifs à l'élaboration et à l'application de classifications statistiques internationales dans divers domaines et ceux qu'il a lui-même menés sur la coordination des classifications et sur le corpus des classifications statistiques internationales. Le rapport contient des informations actualisées au sujet des travaux de l'équipe spéciale chargée de la révision de la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique, y compris le projet de structure révisée de la Classification. Il contient également des informations actualisées concernant les travaux de l'équipe spéciale chargée de la révision de la Classification centrale de produits et l'élaboration d'une classification des fonctions des entreprises.

La Commission est invitée à prendre, entre autres, les décisions suivantes : a) formuler des observations sur les travaux menés par le Comité d'experts et sur ses travaux futurs ; b) faire sien le projet de structure de la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique ; c) faire sienne la classification des fonctions des entreprises, destinée à être utilisée en guise de classification internationale type.

**Documentation**

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Comité d'experts en classifications statistiques internationales ([E/CN.3/2022/26](#))

**w) Données ouvertes**

La Commission sera saisie du rapport du Groupe de travail sur les données ouvertes. Le rapport présente les travaux menés par le Groupe de travail pour donner aux organismes nationaux de statistique des orientations sur les pratiques relatives aux données ouvertes dans la production de statistiques officielles. Les orientations contenues dans le rapport concernent des sujets tels que les données ouvertes par défaut et les meilleures pratiques en matière de concession de licences pour les données ; les lignes directrices relatives à l'interopérabilité des données et un cadre d'évaluation de la maturité des données intégrées ; les cas d'utilisation des statistiques ouvertes au niveau local. Un document d'information présente des orientations supplémentaires et les meilleures pratiques relatives à un modèle ouvert par défaut pour la diffusion des statistiques. La Commission est invitée à : a) prendre note du rapport ; b) examiner et approuver les orientations proposées sur la manière de mettre en œuvre un modèle ouvert par défaut pour la diffusion des statistiques ; c) prendre note de l'examen des meilleures pratiques en matière de concession de licences pour les données et de l'harmonisation des pratiques avec la législation nationale ; d) faire part de ses vues sur le cadre d'évaluation de la maturité des données intégrées et les orientations qui l'accompagnent ; e) prendre note de l'examen des cas d'utilisation des statistiques ouvertes au niveau local ; f) donner des orientations concernant l'intégration des questions relatives aux données ouvertes dans les débats du Groupe de travail sur l'intendance des données ; g) examiner et approuver la proposition faite par le Groupe de travail sur les données ouvertes de conclure ses travaux.

**Documentation**

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe de travail sur les données ouvertes ([E/CN.3/2022/27](#))

**x) Intégration de l'information statistique et géospatiale**

La Commission sera saisie du rapport du Groupe d'experts en intégration de l'information statistique et géospatiale. Dans le rapport, le Groupe d'experts donne des informations sur les activités qu'il a menées récemment pour renforcer l'intégration de l'information statistique et géospatiale, notamment sur les progrès notables enregistrés dans l'élaboration et la finalisation du Guide d'application du Cadre statistico-géospatial mondial. Le Guide d'application donne aux communautés géospatiale et statistique des orientations utiles et compréhensibles, notamment sous la forme d'études de cas détaillées sur l'application aux niveaux national et régional, pour aider les États Membres à déterminer les méthodes, les techniques et les stratégies d'application du Cadre. La Commission est invitée à faire part de ses vues et à faire sien le Guide d'application qui est joint au rapport comme document de référence.

**Documentation**

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe d'experts en intégration de l'information statistique et géospatiale ([E/CN.3/2022/28](#))

**y) Statistiques de la gouvernance et de la paix et de la sécurité**

La Commission sera saisie du rapport du Groupe de Praia pour l'étude des statistiques sur la gouvernance. Dans le rapport, le Groupe résume les activités qu'il a menées récemment et l'orientation future de ses travaux. La Commission est invitée à faire part de ses vues sur le plan de travail des équipes spéciales du Groupe, notamment sur ceux de l'équipe spéciale sur la non-discrimination et l'égalité et de l'équipe spéciale sur la participation aux affaires politiques et publiques, qui ont toutes deux été formées en 2021. La Commission est également invitée à formuler des recommandations sur l'utilisation de l'enquête élaborée par le PNUD, l'ONUDC et le HCDH sur l'objectif de développement durable n° 16, que les pays peuvent utiliser pour mesurer les progrès de la plupart des indicateurs de l'objectif 16, établis sur la base d'enquêtes, liés aux domaines thématiques de la gouvernance, de l'accès à la justice, de la corruption, de la discrimination, de la violence et de la traite des êtres humains.

**Documentation**

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe de Praia pour l'étude des statistiques sur la gouvernance ([E/CN.3/2022/29](#))

**4. Questions soumises pour information**

Les questions énumérées ci-après sont soumises à la Commission pour information. Un temps limité sera alloué pour les interventions au titre de ces points.

**a) Statistiques du vieillissement de la population et données ventilées par âge**

La Commission sera saisie, pour information, du rapport du Groupe de Titchfield pour l'étude des statistiques du vieillissement et des données ventilées par âge. On trouvera dans le rapport un résumé des faits nouveaux relatifs aux travaux menés par le Groupe de Titchfield depuis 2018, y compris les activités prévues, les publications et l'incidence de la pandémie de COVID-19 sur les travaux et le calendrier du Groupe. On y trouvera également une version révisée de la feuille de route, qui prolonge le calendrier des travaux du Groupe jusqu'en 2025. La Commission est invitée à prendre note du rapport.

**Documentation**

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe de Titchfield pour l'étude des statistiques du vieillissement et des données ventilées par âge ([E/CN.3/2022/30](#))

**b) Statistiques du handicap**

La Commission sera saisie, pour information, du rapport sur les statistiques du handicap élaboré conjointement par le Secrétaire général et le Groupe de Washington sur les statistiques du handicap. Le rapport contient des informations sur les activités en cours et prévues visant à renforcer la capacité des systèmes statistiques nationaux de produire des statistiques du handicap de qualité pour les politiques et programmes fondés sur des données probantes des entités suivantes : la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, l'OIT, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, l'Institut de statistique de l'UNESCO, la Banque mondiale, l'OMS et le Groupe de Washington sur les statistiques du handicap. La Commission est invitée à prendre note du rapport.

### **Documentation**

Rapport conjoint du Secrétaire général et du Groupe de Washington sur les statistiques du handicap sur les statistiques du handicap ([E/CN.3/2022/31](#))

#### **c) Statistiques de l'énergie**

La Commission sera saisie, pour information, du rapport du Secrétaire général sur les statistiques de l'énergie. On trouvera dans le rapport des informations actualisées sur le renforcement de la coopération et de la coordination entre les organismes travaillant dans le domaine des statistiques de l'énergie, notamment sur l'objectif de développement durable n° 7 et l'évaluation des émissions de gaz à effet de serre liées à l'énergie. On y trouvera également des détails sur les activités relatives à la mise en œuvre des documents méthodologiques internationaux portant sur les statistiques de l'énergie, ainsi que sur les éléments nouveaux et les difficultés rencontrées. La Commission est invitée à prendre note du rapport.

### **Documentation**

Rapport du Secrétaire général sur les statistiques de l'énergie ([E/CN.3/2022/32](#))

#### **d) Statistiques industrielles**

La Commission sera saisie, pour information, du rapport de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) sur les statistiques industrielles. Dans le rapport, l'ONUDI décrit les travaux qu'elle a effectués dans le domaine des statistiques industrielles depuis la cinquantième session de la Commission, en 2019, et fournit des renseignements sur les initiatives de renforcement des capacités et de formation entreprises en vue de mettre en œuvre les Recommandations internationales concernant les statistiques industrielles. L'ONUDI revient également sur le rôle qu'elle joue en tant qu'organisme responsable du suivi de la réalisation des objectifs de développement durable.

Certaines activités liées aux statistiques industrielles qui étaient par le passé assumées par la Division de statistique ont été transférées ces dernières années à l'ONUDI. Ce transfert a permis à l'ONUDI d'assumer la pleine responsabilité des statistiques industrielles mondiales et contribué à organiser de façon plus rationnelle la communication des données à l'ONUDI par les organismes nationaux de statistique. Dans le rapport, l'ONUDI rend compte de l'état d'avancement du transfert d'activités et des innovations récentes qu'elle a mises en œuvre dans sa production et sa diffusion de statistiques industrielles. Elle souligne également les lacunes en matière de données subsistant dans les statistiques industrielles, en particulier dans les pays en développement, et les difficultés rencontrées pour obtenir des données en temps utile afin de suivre la réalisation des objectifs, notamment celles relatives aux activités des petites entreprises industrielles. La Commission est invitée à prendre note du rapport.

### **Documentation**

Note du Secrétaire général transmettant le rapport de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel sur les statistiques industrielles ([E/CN.3/2022/33](#))

#### **e) Registres des entreprises**

La Commission sera saisie, pour information, du rapport du Groupe de Wiesbaden sur les registres des entreprises. Dans le rapport, le Groupe fait la synthèse des faits nouveaux concernant ses travaux, tels que présentés lors de sa vingt-septième réunion,

tenue virtuellement, en septembre 2021. La Commission est invitée à prendre note du rapport.

#### **Documentation**

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe de Wiesbaden sur les registres des entreprises ([E/CN.3/2022/34](#))

#### **f) Statistiques des services**

La Commission sera saisie, pour information, du rapport du Groupe de Voorburg sur les statistiques des services. Dans le rapport, le Groupe présente les progrès qu'il a réalisés depuis la publication de son précédent rapport en 2019, notamment en ce qui concerne des sujets tels que la révision des documents sectoriels portant sur des secteurs particuliers, l'examen de la concordance entre la méthodologie relative aux indices des prix à la production de services et la portée de ceux-ci et celles relatives aux indices des prix à la consommation, et l'élaboration d'un cadre pour l'utilisation des indices des prix à la consommation dans le calcul des indices des prix à la production de services, ainsi que les résultats de l'enquête sur d'autres données. Dans le cadre de son mandat actuel et en raison des réalités et des difficultés actuelles liées à la numérisation et à la mondialisation, le Groupe a inévitablement élargi son champ d'action pour inclure la mise en place de méthodes de calcul qui soient comparables sur le plan international pour l'élaboration de mesures, non seulement pour la production et les indices des prix à la production pour les industries de services, mais aussi pour les indices des prix du commerce international pour les importations et les industries liées aux services. Des informations sur les produits et réalisations concrètes du Groupe sont disponibles sur son site Web. La Commission est invitée à prendre note du rapport.

#### **Documentation**

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe de Voorburg sur les statistiques des services ([E/CN.3/2022/35](#))

#### **g) Statistiques des prix**

La Commission sera saisie, pour information, du rapport du Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques des prix. Le rapport donne un aperçu des faits nouveaux et activités survenus dans le domaine des statistiques des prix, notamment la publication d'une édition actualisée du Manuel de l'indice des prix à la consommation, à la suite de son approbation par la Commission à sa cinquante et unième session, et la diffusion aux pays des orientations concernant la collecte de données sur les prix et la compilation des indices durant la pandémie de COVID-19. La Commission est invitée à prendre note du rapport.

#### **Documentation**

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques des prix ([E/CN.3/2022/36](#))

#### **h) Coordination des programmes statistiques**

La Commission sera saisie, pour information, du rapport du Comité des statisticiens en chef du système des Nations Unies sur la coordination dans le système statistique des Nations Unies.

Dans le rapport, le Comité fait le point sur les progrès réalisés en matière de coordination dans le système des Nations Unies, en particulier sur les activités menées

pour mettre en œuvre le Plan d'action à l'échelle du système pour l'innovation dans le domaine des données et des statistiques des Nations Unies, qui a été accueilli favorablement par la Commission à sa cinquante-deuxième session comme la preuve de la détermination du système des Nations Unies à renforcer la coordination des activités liées aux statistiques et aux données dans le système et à les moderniser, conformément aux dispositions de la résolution [2020/5](#) du Conseil économique et social.

La Commission sera également saisie, pour information, du rapport du Comité de coordination des activités de statistique, qui comprend un résumé des travaux menés par le Comité en 2021, dont les principales conclusions issues de ses trente-septième et trente-huitième sessions.

La Commission est invitée à prendre note des deux rapports.

#### **Documentation**

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Comité des statisticiens en chef du système des Nations Unies sur la coordination dans le système statistique des Nations Unies ([E/CN.3/2022/37](#))

Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Comité de coordination des activités de statistique ([E/CN.3/2022/38](#))

#### **i) Suite donnée aux décisions de politique générale de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social**

La Commission sera saisie, pour information, du rapport du Secrétaire général qui comprend des extraits de résolutions, de décisions et de conclusions concertées adoptées par l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et d'autres commissions techniques, qui concernent ses travaux. Dans le rapport, le Secrétaire général présente également les mesures que la Commission et la Division de statistique ont prises à ce jour et celles qu'il leur est conseillé de prendre comme suite aux décisions et mandats des organes dont elles relèvent. La Commission pourrait en tenir compte lorsqu'elle examinera les points correspondants de son ordre du jour. Elle est invitée à prendre note du rapport.

#### **Documentation**

Rapport du Secrétaire général sur la suite donnée aux décisions de politique générale de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social ([E/CN.3/2022/39](#))

#### **5. Questions relatives au programme (Division de statistique)**

La Commission prendra connaissance d'un rapport oral du Directeur de la Division de statistique sur les activités, les plans et les priorités actuels.

#### **6. Ordre du jour provisoire et dates de la cinquante-quatrième session de la Commission**

Conformément à l'article 9 du Règlement intérieur, la Commission sera saisie du projet d'ordre du jour provisoire de sa cinquante-quatrième session, ainsi que d'une liste provisoire des documents qui lui seront présentés au titre de chacun des points de l'ordre du jour. Elle sera également saisie d'une proposition de calendrier pour la session. Conformément à la demande du Conseil (voir résolution 1999/51), elle sera en outre saisie d'un projet de programme de travail pluriannuel pour 2022-2026. La Commission est invitée à approuver le calendrier, l'ordre du jour provisoire et la

documentation de sa cinquante-quatrième session, ainsi que le programme de travail pluriannuel.

**Documentation**

Note du Secrétariat présentant le projet d'ordre du jour provisoire de la cinquante-quatrième session de la Commission ([E/CN.3/2022/L.2](#))

Note du Secrétariat sur le projet de programme de travail pluriannuel de la Commission de statistique pour 2022-2026 ([E/CN.3/2022/40](#))

**7. Rapport de la Commission sur les travaux de sa cinquante-troisième session**

La Commission sera saisie du rapport de procédure de sa cinquante-troisième session portant sur les questions d'organisation de ses travaux. Elle sera également saisie d'un document non officiel contenant les projets de décision présentés par le Rapporteur.

La Commission est invitée à adopter le projet de rapport sur les travaux de sa cinquante-troisième session, dans lequel figureront les projets de décision et qui sera soumis au Conseil économique et social, et à charger le Rapporteur d'en rationaliser la structure et d'y mettre la dernière main.

**Documentation**

Projet de rapport de la Commission sur les travaux de sa cinquante-troisième session

Document non officiel contenant les projets de décision

---